

DECRET N° 2007- 404 DU 31 AOUT 2007

Portant autorisation de levée du contingent
de 1000 recrues et recrutement de 300 élèves-
gendarmes au titre de l'année 2007.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces armées béninoises ;
- Vu** la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces armées béninoises ;
- Vu** la loi n° 63-5 du 26 juin 1963 sur le recrutement ;
- Vu** l'ordonnance n° 758-77 du 28 novembre 1977 portant modification de la loi 63-5 sur le recrutement ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-300 du 17 juin 2007 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2007-368 du 02 août 2007 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 2007-150 du 03 avril 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Sur** proposition du Ministre de la Défense Nationale ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 août 2007 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les levées de contingents de recrues et le recrutement d'élèves-gendarmes au titre de l'année 2007 sont autorisées.

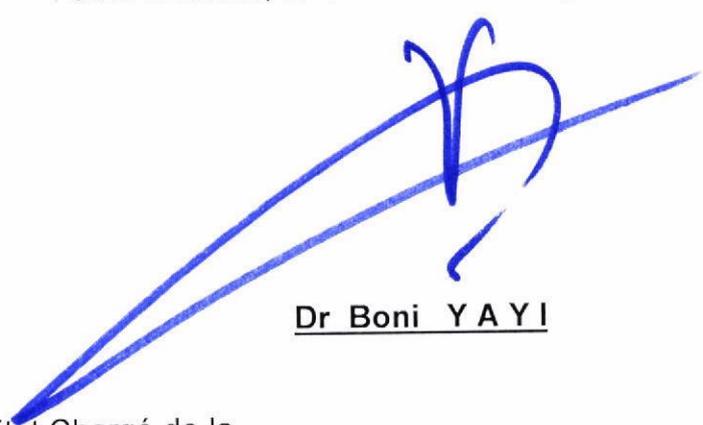
Article 2 : L'effectif à lever au titre de l'année 2007 est de mille (1000) recrues et de trois cents (300) élèves gendarmes.

Article 3 : Les opérations de levées de contingents se dérouleront au mois de septembre 2007. Quant au recrutement d'élève-gendarmes, il aura lieu par voie de concours au mois d'août 2007.

Article 3 : Le Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale, le Ministre des Finances et le Ministre Délégué auprès du Ministre des Finances, Chargé du Budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 août 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la
Défense Nationale,


Issifou KOGUI N'DOURO

Le Ministre Délégué auprès du Ministre
des Finances, Chargé du Budget,


Albert Sègbégnon HOUNGBO

Le Ministre des Finances,


Soulé Mana LAWANI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MF 4 MECDN 4 MDCB/MF 4
AUTRES MINISTERES 23 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-
DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP2 JO 1.